

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1290

présenté par
M. de Courson, M. Bataille et M. Castellani

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Sécurités »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
